



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-011**

EN DATE DU : **30 JANVIER 2025**

### **TOURISME : CONVENTION AVEC CREUSE TOURISME**

ANNEXE LIEE : CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Mortroux, selon convocation le 24/01/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-François GENEVOIS a été désigné Secrétaire de séance.

### **PRÉSENTS (21) : Mesdames et Messieurs**

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, THEVENET Didier.

### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames**

Béatrice AUSSANAIRE donne pouvoir à Armelle BOURSAUD, Martine POLLI donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

### **EXCUSÉS (2) : Messieurs**

APPERE Roger et MOREAU Adrien

Monsieur Philippe CHAVANT quitte la séance à 19h35

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	21	24	24	24	0

Creuse Tourisme travaille en partenariat avec les EPCI et/ou Office de Tourisme de la Creuse. Pour définir le contenu de ce partenariat, il est proposé de signer une convention.

Une convention de partenariat est rédigée afin de définir les actions de l'ADRT et de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche.

La présente convention a pour but d'identifier les objectifs opérationnels de ce partenariat qui sont :

- Gagner en efficacité, renforcer les collaborations et ancrer une gouvernance agile et partagée dans les usages
- Favoriser les échanges d'informations et les actions concomitantes sur les dossiers
- Permettre une meilleure connaissance des actions par les partenaires
- Accroître le renforcement quantitatif de l'offre
- Assurer la promotion des ventes et générer des réservations sur le territoire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance  
Jean-François GENEVOIS



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le